



09.02.2018 16:39:54 SDA 0118bsf

WO / Paris (ats, reu)

Police et justice, Systèmes judiciaires, Economie et finances, Industries de transformation, Alimentation, Politique, 11099300, 11099000

Une plainte contre les majors du tabac pour filtres manipulés

Le Comité national contre le tabagisme (CNCT) a porté plainte pour mise en danger délibérée d'autrui contre quatre cigarettiers, qu'il accuse de tromper sciemment les fumeurs sur les doses de nicotine et de goudrons auxquelles ils s'exposent. La plainte est en cours d'analyse.

Cette plainte a été déposée le 24 janvier auprès du parquet de Paris contre les branches françaises de British American Tobacco, Philip Morris, Japan Tobacco et Imperial Brands ont confirmé à Reuters le président et l'avocat du CNCT, Yves Martinet et Pierre Kopp. On précise de source judiciaire que cette plainte est "en cours d'analyse" par le parquet.

"Nous voulons attirer l'attention sur le fait que cette industrie est vraiment délinquante", a déclaré le professeur Martinet. Me Kopp s'est pour sa part dit "extrêmement optimiste" et confiant concernant l'aboutissement de cette plainte.

"On a des éléments de preuve importants et une expertise démontrera la justesse de nos allégations", a-t-il expliqué. "C'est un tel problème de santé publique que le parquet ne peut pas classer."

Le CNCT accuse les fabricants de tromper les autorités sanitaires en falsifiant les mesures en laboratoire des taux de goudrons, de nicotine et de monoxyde de carbone, grâce à des micro-perforations pratiquées dans les filtres des cigarettes.

10 paquets au lieu d'un

Ces micro-orifices ventilent la fumée lors des tests mécanisés mais sont largement obturés lors d'une consommation normale par les fumeurs, ce qui augmente alors la concentration des substances nocives, fait valoir le CNCT sur la base de deux études américaines. Selon le CNCT, "un fumeur qui pense fumer un paquet par jour en fume, en fait, l'équivalent de deux à 10".

Le comité parle de "filtergate", en écho au scandale du "dieselgate" - la manipulation des émissions polluantes des moteurs de voitures, qui a éclaboussé des constructeurs automobiles, dont Volkswagen, depuis 2015.

Selon Yves Martinet, des documents internes à l'industrie du tabac montrent que l'objectif des quatre "majors" est bien, depuis des dizaines d'années, de tromper délibérément fumeurs et laboratoires.

Le CNCT cite dans un communiqué un mémo de 1984, émanant de la British American Tobacco, dans lequel on peut lire : "En dehors de toute considération éthique, nous devrions développer des modèles différents, qui ne suscitent pas la critique et donnent au fumeur des doses supérieures (de nicotine)."

Le plus drogué possible

Pour le professeur Martinet, "ce qui intéresse les industriels, c'est que les fumeurs soient le plus drogués possible pour qu'ils retournent acheter leur paquet de cigarettes". "A partir du moment où on renforce le pouvoir addictif, ce sont des centaines de milliers de fumeurs qui auraient peut-être cessé de fumer mais qui n'y arrivent pas", a-t-il ajouté.

"C'est la même chose que le dieselgate", renchérit Me Kopp. "Ce sont des fabricants qui trompent régulateurs et



fumeurs avec pour conséquences des maladies et des morts en plus."

Selon l'avocat, deux autres plaintes du même ordre ont été déposées contre les quatre cigarettiers, l'une aux Pays-Bas l'automne dernier et la deuxième en Suisse.

Sollicité, le groupe Philip Morris France n'a pas souhaité faire de commentaires. British American Tobacco, Japan Tobacco et la filiale française d'Imperial Brands, Seita, n'étaient pas joignables dans l'immédiat.

Le secteur du tabac fait par ailleurs l'objet d'une enquête en France de la part de l'Autorité de la concurrence, qui a effectué le mois dernier des perquisitions dans les locaux de différents acteurs suspectés d'avoir mis en oeuvre des pratiques anticoncurrentielles.